CCAS

MISE EN LEGUE LA CHARENTE-MARITIM



ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT - CANTON DE ROYAN - COMMUNE DE ROYAN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN

Séance de la Commission Permanente du lundi 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents:

Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Claude DUCHÉ M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, Gilbert THULEAU,

Absents excusés: Mme Françoise BAUDE, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, Mme Isabelle CHATEAU,

Date des convocations : 2 janvier 2024

Membres en exercice: 8

Membres présents : 5

Nombre de votants : 5

Pour: 5

Contre: 0

Abstention: 0

N° 24-004

OBJET: SECOURS LOYER

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE DÉCIDE

d'accorder un secours financier, à 2 personnes, pour le règlement de leur facture respective de loyer pour un montant global de 861,78 €.

La somme sera versée directement à - HABITAT 17-9 et 11 Avenue de Mulhouse - 17000 La Rochelle

Certifié exécutoire

compte tenu de l'accomplissement

des formalités légales, le 41021224

Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan

100810212024

Par délégation du Président,

La Directrice du CCAS

Frédérique/SALLES

Fait à ROYAN le 2 février 2024

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS

Maire de Royan

Accusé de réception en préfecture 017-261700116-20240202-DEL-24-004-DE Date de tétéransmisson : 07/02/2024 Date de réception préfecture : 07/02/2024

Patrick MARENGO